GENTHOD INFO

OCTOBRE 2010

EDITORIAL

Vivre en autarcie c'est vivre de ses propres moyens, se suffire à soi-même. Pour nous, Genevois, est-ce possible ?

La réponse est « non ».

La terre arable est une ressource non renouvelable et chaque jour, en Suisse, celle-ci diminue d'un mètre carré par seconde. Genève compte 450'000 habitants sur un territoire de 28'000 hectares (1 hectare vaut 10'000 m²) et 46 % de cette surface sont dédiés à l'agriculture exploités par 450 entreprises agricoles orientées essentiellement vers la production végétale. Par ailleurs, 1'200 hectares sont cultivés sur territoire français par des agriculteurs genevois.

Il faut aussi savoir que la surface agricole nécessaire à l'alimentation d'un habitant s'élève à environ 2'000 m² sans compter la production animale et celle des produits exotiques.

Ce qui fait que l'autosuffisance alimentaire de notre canton s'élève seulement à 20%, et selon une étude récente, il se révèle que 78% des consommateurs genevois souhaitent des produits locaux. L'agriculture de proximité a le vent en poupe, chacun désirant connaître l'origine des produits qu'il consomme. Cette attente est tout à fait légitime dans un contexte où, pour rester en bonne forme, il faut manger sainement. Ce même consommateur est aussi devenu conscient que le transport des produits alimentaires par avion ou par camion produit du CO, favorable

au réchauffement climatique, donc néfaste à notre planète. D'autre part, les consciences se réveillent et s'intéressent au développement durable. Il en va de notre qualité de vie.

Oublier la terre qui nous a vu naître et grandir, c'est se couper de la vie. Peu en sont vraiment conscients et beaucoup oublient que cette terre rend possible les autres options économiques, elle nourrit ceux qui travaillent. Il n'y a qu'en amour que l'on peut vivre d'eau fraîche!

Ne consommer que des produits importés n'est pas une bonne solution et n'entre pas dans la conception du développement durable. L'agriculture de proximité doit être soutenue et valorisée.

Dans notre commune, il existe encore un équilibre entre l'habitat et l'agriculture. Les saisons se marquent avec les labours, les semailles et les récoltes, et beaucoup d'entre vous admirent ces grands espaces encore intacts. Jusqu'à quand? La fièvre immobilière étant virulente.

Ne dilapidons pas notre ensemble paysager où l'agriculture joue un rôle important.

Le Maire

Références : Direction générale de l'agriculture.

BUDGET 2011

Le mardi 19 octobre la Commission des finances a planché sur le budget pour l'année à venir. Pour ce faire, elle travaille en collaboration avec la plupart des conseillers municipaux. Lors de cette séance, chaque président de commission présente son budget qui est vu et revu par l'ensemble de la Commission des finances. Elle entérine ensuite le résultat final. A ce dernier vient également se greffer le budget du « ménage » de la Mairie, regroupant l'ensemble des salaires communaux et la gestion de l'administration.

Pour 2011, le budget est comme le temps d'automne un jour de bise noire : tristounet... Les chiffres vous seront présentés dans le prochain Genthod Info.

PROJETS DE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION EN COURS

La Commission cantonale de recours en matière administrative (CCRA) s'est réunie à fin septembre et a entendu les deux parties. Le délai habituel pour obtenir une décision est de l'ordre de deux à trois mois, soit une réponse espérée pour novembre ou décembre...

Devons nous croire à un miracle ? Comme pour l'autorisation de construire qui est arrivée très vite, la CCRA a rendu son jugement en date du 15 octobre déjà, et rejette le recours!

Le délai de recours contre cette décision est de 30 jours. Encore un mois pour savoir si la Commune peut enfin envisager de commencer les travaux.

A ce stade du dossier, toutes les suppositions peuvent fleurir et la Commune ne peut qu'attendre ce délai. Il faut savoir que tant que le début de l'ouvrage est retardé, les enfants fréquentant le restaurant scolaire doivent encore s'armer de patience et se passer de locaux dignes de ce nom. Ne parlons pas de la poste, ni de l'épicerie, ni du local pour l'Harmonie, ni des locaux pour les associations, leur utilité dans ce projet n'était en aucun cas contestée par les recourants. Malheureusement, tous ces nouveaux locaux font partie d'un projet global, immobilisé pour l'instant par un grain de sable démocratique.

Toujours dans le cadre des nouvelles réjouissantes, il faut savoir que le projet de loi déposé au Département des constructions (DCTI) pour le changement de zone et la demande d'abrogation d'un plan localisé de quartier pour

le nouveau centre voirie-pompiers est à l'étude au DCTI depuis le mois de février... Et ce projet de loi doit encore passer devant le Grand Conseil!

Pour continuer sur la lancée des annonces encourageantes, la demande d'autorisation pour les travaux de réfection de la toiture de l'école et d'isolation phonique et thermique de l'enveloppe de cette dernière est contestée par la Commission des monuments et des sites! Le dossier est ainsi hiberné, alors que logiquement les travaux auraient pu commencer, au mieux, au mois de juillet 2010.

A ce stade des trois dossiers, il est bon de rappeler qu'une administration communale, et encore plus cantonale, ne se manœuvre pas comme un atelier de production ou de gestion et que le temps à disposition pour la réalisation ne se décompte pas de la même façon. La patience, mère des vertus, est de mise!

LES HUTINS

Autrefois, dans la campagne genevoise, les vignerons plantaient deux types de vignes: les vignes basses et les hautins désignés chez nous par « hutins ».

Vers la seconde moitié du XIXème siècle, les hutins disparurent complètement tout en ayant été pendant longtemps une des caractéristiques du paysage rural genevois.

Comment se présentaient-ils ? Imaginezvous des rangées d'arbres parallèles espacés d'une dizaine de mètres. Au pied de chaque arbre, on plantait un pied de vigne dont les sarments grimpaient le long du tronc, les pampres s'accrochaient aux branches et permettaient aux sarments de courir de branche en branchequi, parfois, étaient prolongées par desperches. Entre les arbres, on y semait des céréales.

Le vin provenant des hutins s'appelait à Genève le Salvagnin. Il était franc de redevances, tandis que les vignes basses et les blés étaient imposés. La Révolution française introduisit de nouveaux impôts fonciers et fit disparaître les hutins devenus imposables.

Dans la Champagne genevoise, à Cartigny, Avully et Chancy, on rencontrait beaucoup de hutins dont la culture était fragile. Il suffisait d'un coup de vent un peu fort et tout s'écroulait. Quant à la qualité du vin, elle n'était pas fameuse. A cette époque, il existait un prix pour le vin blanc, un autre pour le vin rouge et pour le vin des hutins. Le blanc était le plus cher, le rouge le meilleur marché, et le vin des hutins, le Salvagnin, se situait entre les deux.

Dans notre commune, il existe un chemin des Hutins-Goulus, et certainement des hutins devaient courir d'un arbre à l'autre en ces lieux. Pourquoi « goulus »? Qui le sait nous le dise.

AIDE ET SOINS A DOMICILE

Mission

La FSASD (fondation des services d'aide et de soins à domicile) est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches.

L'institution est également chargée d'évaluer les besoins et d'orienter les personnes au sein du réseau de soins.

Prestations

- Les soins infirmiers : à visée préventive (contrôle de santé), éducative, curative (injections, pansements), palliative (traitement de la douleur), les soins de base (aide à la toilette, au lever et au coucher)
- L'aide pratique pour les activités de la vie quotidienne
- La recherche de contacts avec la famille, l'entourage et l'environnement social
- Le soutien aux parents, la consultation parents-enfants, l'encadrement et la garde d'enfants malades
- L'ergothérapie: rééducation, réadaptation, prévention et aménagement de l'environnement
- Les actions de promotion de la santé, de prévention des maladies et des accidents
 - La livraison de repas à domicile
- La sécurité à domicile: système d'appel à l'aide, signalisation lumineuse pour personnes malentendantes
- L'encadrement de proximité et la présence nocturne dans les immeubles avec encadrement
- La réponse globale à l'urgence sociale 7j/7, de 17h à 8h en semaine et 24h/24 week-end et jours fériés

Contact

Vous pouvez contacter la FSASD au centre de maintien à domicile Pâquis, adresse de correspondance: 36, av. Cardinal-Mermillod, 1227 Carouge, tél. 022 420 20 12.

Horaires: du lundi au vendredi de 8h à 18h. En dehors de ces heures, les appels sont déviés sur la ligne d'appel des demandes qui répond 24h/24.

Consultation parents-enfants tous les mardis de 14h à 16h, au 5, ch. de Versoix-la-Ville, à Versoix.

CATS OUTDOOR 2010

Avec la société genevoise pour la protection des animaux (SGPA), SOS-Chats et la société genevoise des vétérinaires (SGV), le service de la consommation et des affaires vétérinaires réactualise la campagne de lutte contre les chats abandonnés, errants et sauvages (dits chats harets). Cette campagne, débutée en 2010, rappelle une action, initiée en 1993, de stérilisation et de castration des chats errants. A l'époque, celle-ci avait eu le succès escompté et avait permis de résoudre les problèmes de salubrité publique liés à une trop grande population de chats « harets ».

Le service des affaires vétérinaires constate à nouveau une grande prolifération de ces animaux. La Tribune de Genève fait état de la présence de 60'000 chats sur le canton dans son dernier article sur le sujet.

Hormis le fait qu'ils peuvent être le vecteur de la transmission de la rage, ceuxci exercent une pression sur leur milieu par leur nombre et une prédation constante sur la faune locale. Cette campagne poursuit des buts multiples. Premièrement, elle cherche à sensibiliser le public sur la question des abandons d'animaux domestiques qui sont d'ailleurs réprimés par la loi. Deuxièmement, elle vise à faire la promotion de l'identification des chats par le biais de la puce électronique ou du collier, pour lutter efficacement contre les abandons illégaux et limiter ainsi l'augmentation du nombre de chats errants. Enfin, elle souhaite capturer certains de ces chats, les stériliser ou les castrer, les vacciner, les soigner lorsque c'est possible et, afin de les distinguer, leur couper un petit bout d'oreille avant de les relâcher. Les deux idées maîtresses de cette campagne sont d'une part la responsabilité des maîtres et de l'autre moins de chats mais en bonne santé.

ATELIER DE DÉCORATIONS DE NOËL

La Commune de Genthod propose cette année un atelier de décorations de Noël. Celui-ci se déroulera en deux temps. La première étape aura lieu à la salle des sociétés le jeudi 18 novembre à 18h. Cette séance permettra de définir précisément le type de décoration que les intéressés pourront entreprendre. Ensuite viendra le moment de la fabrication des décorations, prévu le samedi 27 novembre dans le déambulatoire de la salle de gymnastique. La première session du samedi débutera à 9h30, et si le nombre de participants le justifie un deuxième atelier est prévu à 14h. Cette activité est proposée par la Commune sous la direction de Mme Anklin-Tschudin.

MOBILITÉ DOUCE

Bonne nouvelle pour les adeptes des deux-roues à propulsion électrique. En effet, le Canton, dans sa volonté d'encourager la mobilité douce, a décidé de subventionner l'achat de deux-roues à assistance électrique à hauteur de Fr. 250.00 l'unité, que ce soit un vélo électrique neuf, un cyclomoteur électrique neuf ou une moto électrique neuve. Cette subvention vient s'ajouter à celle proposée par la Commune, qui, rappelons-le, offre sous certaines conditions Fr. 150.00 pour l'acquisition d'un vélo à propulsion humaine et Fr. 500.00 pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Afin de connaître toutes les modalités et possibilités de cumuler les deux subventions, renseignez-vous auprès de la Mairie!

HOMMAGE À RENÉ YERSIN

Fidèle à lui-même, René Yersin nous a quittés discrètement en ce mois d'octobre. Il fut conseiller municipal depuis 1961, puis en 1981, au décès de Robin Buffle, maire, il fut nommé à cette fonction par le Conseil d'État dans l'attente de l'élection du nouveau maire. Il reprit sa place d'adjoint jusqu'en 1991.

Conscient de ses responsabilités, il suivit les chantiers de notre commune avec rigueur et efficacité, c'était son métier et il l'aimait.

A sa famille, nous présentons toute notre sympathie et garderons de René Yersin un excellent souvenir.

MÉMENTO

Vacances scolaires

Les enfants du canton seront en vacances du vendredi 24 décembre 2010 au vendredi 7 janvier 2011.

Bibliothèque

La bibliothèque sera ouverte le samedi 4 décembre 2010 de 9h à 12h.

Manifestations culturelles

Vendredi 19 novembre, le *Michel Tirabosco Trio* (flûte de pan, piano et contrebasse) se produira à 20h au temple de Genthod.

Vendredi 3 décembre, projection du film «Kalash», de Gaël Métroz, à 20h à la salle communale.

Genthod-Art

Tous les deux ans, la salle Venturelli se fait l'hôte des artistes de la commune. Ceux-ci profitent de l'occasion pour faire partager leur passion, qu'elle soit artistique, photographique, cinématographique, ou autre. Le rendez-vous est fixé du mercredi 24 au dimanche 28 novembre prochains. C'est avec plaisir que l'on pourra découvrir nombre de talents.

Fête de l'Escalade

Samedi 11 décembre dès 18h30 se déroulera la traditionnelle fête de l'Escalade sous une tente chauffée, sur le terrain de sport derrière l'école. La soupe sera offerte à la population ainsi que la marmite en chocolat. Ceux qui souhaitent défiler aux flambeaux se tiendront prêts à 18h15 dans la cour du Château.

Apéritif pour la nouvelle année

Comme chaque année, la Mairie vous convie à un apéritif le 1^{er} janvier 2011 à la salle communale de 18h à 20h, afin de célébrer, comme il se doit, le début d'une année que nous espérons tous bonne.

Édité par la Mairie de Genthod